



**PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES**

**COMITÉ FAO/OMS DE COORDINATION POUR L'EUROPE**

**Vingt-neuvième session**

**La Haye (Pays-Bas), 30 septembre–3 octobre 2014**

**UTILISATION DE L'APPROCHE DE «JUMELAGE» DANS LE CCEURO**

**CONTEXTE**

1. Le Bureau régional de la FAO pour l'Europe et l'Asie centrale, en coopération avec la Pologne et les Pays-Bas (respectivement ancien et actuel coordonnateurs du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Europe), ont organisé une consultation régionale<sup>1</sup> d'une journée, le 18 septembre 2013. Celle-ci a rassemblé les points de contact nationaux du Codex et des hauts représentants gouvernementaux issus des secteurs de l'agriculture et de la santé afin de leur permettre de se pencher sur les moyens de renforcer les capacités en matière d'analyse des risques liés à la sécurité sanitaire des aliments et la participation aux travaux du Codex pour les pays en transition, en mettant en place une plateforme de discussion entre les pays les plus et les moins expérimentés de la région dans le domaine du Codex. Elle a été l'occasion de débattre de questions relatives à la sécurité sanitaire des aliments, certaines étant spécifiques à des pays et d'autres de niveau régional, d'envisager le renforcement des capacités moyennant des programmes éventuels de partenariat et de mentorat, de se pencher sur le concept et les éléments d'un projet régional en faveur du renforcement des capacités en matière d'analyse des risques et d'une participation efficace aux travaux du Codex. Les participants à la consultation ont examiné le projet de Plan stratégique relatif au Comité FAO/OMS de coordination pour l'Europe, qui doit servir de cadre à la recherche de synergies, ainsi qu'au renforcement des capacités en matière d'analyse des risques liés à la sécurité sanitaire des aliments et à l'amélioration des travaux du Codex.

2. Les résultats attendus de la consultation régionale étaient les suivants:

- le recensement des aspects concernant l'analyse des risques et les travaux pertinents liés au Codex qu'il convient de traiter en mettant en place des programmes de partenariat et de mentorat entre des pays de la région;
- un projet de plan afférent à une plateforme régionale pour le partage des connaissances, des expériences et des ressources sur le Codex – hôte, fonctions, responsabilités et ressources au service de la mise à jour du contenu et du maintien en fonctionnement;
- la description dans les grandes lignes d'un projet en faveur du renforcement des capacités régionales en matière d'analyse des risques et d'une participation efficace aux travaux du Codex;
- un projet révisé de cadre stratégique à l'intention du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Europe en faveur d'une collaboration renforcée dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments et au profit du Codex dans l'ensemble de la région.

3. On a créé six groupes de travail chargés de se pencher sur plusieurs sujets, notamment «le partenariat et le mentorat entre pays de la région afin de renforcer les capacités d'établir des positions nationales, de participer efficacement aux travaux du Codex et d'utiliser la documentation du Codex». À cet égard, l'objectif était de trouver des mécanismes permettant de réaliser des partenariats et des activités de mentorat constructifs en vue d'une collaboration efficace dans l'ensemble de la région au profit des travaux du Codex, grâce à la participation de pays expérimentés et moins expérimentés.

<sup>1</sup> Le rapport de la consultation régionale FAO-Comité FAO/OMS de coordination pour l'Europe sur le renforcement des capacités au service de l'analyse des risques et une participation améliorée aux travaux du Codex est disponible à l'adresse suivante: <http://www.cceuro.pl/conference-on-food-safety-risk-analysis-fifty-years-with-codex-alimentarius-in-the-european-region.html>

4. Globalement, la plupart des pays étaient, semble-t-il, favorables à l'idée de recourir à des partenariats pour renforcer les travaux du Codex mais de nombreuses questions restaient en suspens. Les participants à la consultation estimaient que l'on pouvait réellement attendre des partenariats et du mentorat un renforcement des capacités en faveur des travaux liés au Codex. Ce renforcement des capacités nécessitait l'appui et l'assistance de pays expérimentés. Par ailleurs, les pays dotés d'une grande expérience étaient intéressés par les partenariats mais devaient indiquer clairement ce qu'il était possible ou non de réaliser. Il a été suggéré d'inclure/faire participer le Codex dans des projets existants en matière de sécurité sanitaire des aliments et dans des projets de coopération. Les activités de mentorat devraient durer un certain temps tout en demeurant flexibles (pas nécessairement limitées à deux pays et pas pour l'intégralité d'une période déterminée) et pragmatiques (axés sur des questions pertinentes). Dans le cadre du mentorat, des agents de pays moins avancés pourraient effectuer des missions courtes dans des pays plus avancés. Ce programme pourrait être mis en œuvre aisément avant les réunions du Codex. Il serait possible d'organiser des visites dans les quelques jours précédant la réunion d'un comité du Codex afin de préparer certains points de l'ordre du jour. Les partenariats pourraient aussi concerner des sujets particuliers figurant à l'ordre du jour du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Europe. Le mentorat pourrait permettre d'améliorer la communication entre les pays sur des questions concrètes et bien délimitées. Par ailleurs, il a été suggéré que les questions liées au Codex soient, dans la mesure du possible, incluses dans les projets de coopération qui sont en cours de mise en œuvre ou dans des activités planifiées entre des pays.

5. Sur la base de ce qui vient d'être exposé, les participants à la consultation ont conclu que le Coordonnateur du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Europe stimulerait les activités de jumelage après avoir recensé les besoins réels et les mentors disponibles, et mettrait en place un groupe de travail électronique informel dans ce domaine.

## INTRODUCTION

6. Compte tenu des conclusions et des mesures recommandées au sujet des activités de jumelage, un groupe de travail électronique informel a été créé. Il est présidé par le Coordonnateur du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Europe. Un questionnaire a été envoyé aux pays de la région afin de recueillir des informations sur plusieurs points, tels qu'indiqués dans l'ébauche réalisée à cet effet. Les réponses des États membres sont reproduites en annexe.

Activités de jumelage du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Europe – Grandes lignes

Il s'agit d'une première tentative de description du cadre global dans lequel les projets devraient, de préférence, s'insérer.

L'idée de base est de conserver une certaine flexibilité sans nuire à la simplicité ni à la facilité d'adaptation. Il serait souhaitable d'utiliser le mentorat comme un moyen de mieux se connaître et un outil de communication, et de tirer des enseignements des expériences des autres (renforcement des capacités).

Avant le lancement d'un projet, il convient de décrire les aspects suivants:

**Objet** (procédures Codex, établissement de normes, législation, évaluation des risques, etc.)

**Durée** (6 mois? 2 ans? formalités de démarrage et de clôture)

**Résultats** (quels éléments attestent la réussite du projet?)

**Nombre de participants** (2, 3 pays ou plus?)

**Langue utilisée** (?)

**Points de contrôle** (calendrier d'évaluation et conséquences: changements ou cessation)

**Financement** (qui paie quoi)

**Rapport** (ouvert à tous les membres du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Europe)

## CONCLUSION

7. Le présent document servira à structurer les débats menés à la vingt-neuvième session du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Europe au sujet des activités éventuelles de jumelage entre des États membres.

8. Le résultat escompté est le recensement d'activités de jumelage visant à renforcer les capacités en vue d'une participation efficace aux travaux du Codex, afin que les pays membres du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Europe puissent mieux comprendre le processus de normalisation du Codex et renforcer leurs capacités au profit d'une participation efficace aux travaux de la Commission du Codex Alimentarius et de ses organes subsidiaires.

**ANNEXE****RÉPONSES DES MEMBRES DU COMITÉ FAO/OMS DE COORDINATION POUR L'EUROPE****Arménie**

**Objet:** (procédures Codex, établissement de normes, législation, évaluation des risques, etc.)

**Durée:**(6 mois? 2 ans? formalités de démarrage et de clôture)

Selon le format des activités de jumelage. Si l'on conserve le format de l'initiative similaire de la CE (2 ans), l'élaboration et l'approbation nécessiteront beaucoup de temps et d'argent, ce qui n'est probablement pas judicieux dans le cas présent.

Une durée de 6 mois semble donc plus appropriée.

**Résultats:** (quels éléments attestent la réussite du projet?)

**Nombre de participants:** (2, 3 pays ou plus?)

Jusqu'à 2-3 bénéficiaires

**Langue utilisée:** (?)

Selon les pays concernés

**Points de contrôle:** (calendrier d'évaluation et conséquences: changements ou cessation)

**Financement:** (qui paie quoi)

C'est la question la plus épineuse, en particulier compte tenu du fait que certains pays en transition ne participent même plus aux réunions du Codex une fois qu'ils se sont affranchis de l'aide du Fonds fiduciaire pour le Codex.

**Rapport:** (ouvert à tous les membres du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Europe)

P.S.: Notre Comité national du Codex se réunira à la fin du mois d'avril et je proposerai de débattre des activités de jumelage possibles, ce qui permettra probablement de recueillir des opinions.

Je viens d'avoir une idée: est-il possible d'envisager des activités de jumelage électroniques, moins coûteuses mais tout aussi efficaces?

**Géorgie**

**Objet:** (procédures Codex, établissement de normes, législation, évaluation des risques, etc.)

A – Établissement de normes (normes pour les denrées alimentaires au niveau national)

B – Méthode d'évaluation des risques microbiologiques et chimiques

**Durée:** (6 mois? 2 ans? formalités de démarrage et de clôture)

A – 2 ans

B – 6 mois

**Résultats:** (quels éléments attestent la réussite du projet?)

A – Il existera un projet de norme détaillé pour le *matsoni*, produit national à base de lait fermenté, et le fromage appelé *sulguni*

B – Des méthodes, des caractéristiques techniques et des recommandations sont élaborées en vue de l'évaluation des risques microbiologiques et chimiques

**Nombre de participants:** (2, 3 pays ou plus?)

A – 2 pays

B – 3 pays ou plus

**Langue utilisée:** (?)

Russe et/ou anglais

**Points de contrôle:** (calendrier d'évaluation et conséquences: changements ou cessation)

A – Une fois par an

B – Trois mois après le début du projet

**Financement:** (qui paie quoi)

- La question du financement n'est pas tranchée

**Rapport:** (ouvert à tous les membres du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Europe)

- À la disposition de tous les membres du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Europe

### **Grèce**

Les projets de jumelage peuvent aussi prendre la forme d'une coopération à distance, c'est-à-dire d'activités dont les participants demeurent sur leur lieu de travail habituel tout en coordonnant et en suivant leurs activités au service des objectifs convenus au moyen d'outils d'une coopération à distance (courriel, téléconférences, plateformes en ligne, webinaires, etc.). Il appartient aux parties concernées de se mettre d'accord sur le pourcentage de coopération à distance applicable dans le cadre de leur projet de jumelage, en tenant compte de tous les facteurs pertinents, comme la disponibilité du personnel, l'espace requis, les objectifs du projet, le caractère approprié et l'efficacité des outils de coopération à distance disponibles, les coûts totaux, etc.

Avant le lancement d'un projet, il convient de décrire les aspects suivants:

**Objet:** (procédures Codex, établissement de normes, législation, évaluation des risques, etc.)

En règle générale, le projet doit comporter une description claire des objectifs et activités, ainsi que des résultats escomptés et des indicateurs de progression mesurables. Il convient d'établir un calendrier provisoire pour chaque activité (diagramme de Gantt ou similaire).

**Durée:** (6 mois? 2 ans? formalités de démarrage et de clôture)

Le projet doit avoir une durée déterminée, qui soit en accord avec ses objectifs. Il doit être possible d'étendre (ou, plus généralement, de modifier) la durée du projet.

Une réunion de lancement (de préférence physique mais pas obligatoirement) permet généralement d'affiner la vision des objectifs et activités de mise en œuvre du projet.

**Résultats:** (quels éléments attestent la réussite du projet?)

Le projet doit avoir un nombre donné (et, de préférence, faible) d'objectifs principaux. Il doit être possible de suivre la concrétisation de ces objectifs au moyen de plusieurs indicateurs de progression mesurables (et significatifs) afin d'avoir une vue d'ensemble du projet. Il convient aussi de définir les étapes importantes.

**Nombre de participants:** (2, 3 pays ou plus?)

Le critère lié au nombre de participants doit dépendre des objectifs du projet et du budget disponible. Les projets susceptibles de présenter un intérêt large doivent être ouverts à davantage de pays.

**Langue utilisée:** (?)

**Points de contrôle:**

Calendrier d'évaluation et conséquences: changements ou cessation – sur la base de l'évaluation des indicateurs de progression et du franchissement des étapes importantes définies au départ. Une brève analyse de contingence serait également nécessaire pour les projets à long terme (plus de 18 mois) ou à très fort coefficient de ressources.

**Financement:**

Un budget approximatif ou un plan équivalent, assorti de références sur les ressources engagées par partenaire, y compris les contributions en espèces et en nature. Selon la complexité du projet. Dans le cas de projets simples, il peut être uniquement nécessaire d'indiquer quel partenaire met en œuvre quelle activité (par exemple, pour les projets dans lesquels des opinions sont échangées lors de manifestations).

**Rapport** (ouvert à tous les membres du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Europe)

Il est vivement recommandé que tous les partenaires concernés conviennent par écrit d'un projet donné, compte tenu des rubriques indiquées plus haut. Il faut aussi nommer une équipe de suivi de projet (parmi les personnes participant aux activités de projet).

### **Ex-République yougoslave de Macédoine**

**Objet:** (procédures Codex, établissement de normes, législation, évaluation des risques, etc.)

L'objectif du projet (jumelage) est de renforcer les capacités des pays membres les moins avancés du Codex Alimentarius en vue de leur participation active aux travaux du Codex.

**Durée:** (6 mois? 2 ans? formalités de démarrage et de clôture)

La Macédoine propose une durée de 6-8 mois pour la mise en œuvre du projet (+ un délai supplémentaire pour les activités de lancement et de clôture).

**Résultats:** (quels éléments attestent la réussite du projet?)

Activités attendues dans le cadre du projet:

- Aide à la création de structures fonctionnelles du Codex au niveau national
- Aide aux comités nationaux du Codex dans les travaux sur les procédures de normalisation
- Élaboration de procédures/protocoles/directives pour les travaux nationaux du Codex
- Partage de connaissances afférentes aux activités liées au Codex sur le lieu de travail
- Mise au point d'une base de données pour la collecte, la diffusion des documents Codex et la rétroaction par les parties intéressées pertinentes
- Formation à l'élaboration de positions/opinions nationales sur les normes Codex ou d'autres documents du Codex, participation aux groupes de travail du Codex
- Formations/ateliers à l'intention de toutes les parties intéressées pertinentes sur le Manuel de procédure du Codex Alimentarius, certaines normes Codex, etc.
- Promotion des activités du Codex dans le pays

**Nombre de participants:** (2, 3 pays ou plus?)

Il convient de déterminer le nombre de participants en fonction des résultats convenus par les pays intéressés (si possible, le projet de jumelage peut être divisé par pays/résultat escompté/langue).

**Langue utilisée:** (?)

Anglais acceptable en Macédoine

**Points de contrôle:** (calendrier d'évaluation et conséquences: changements ou cessation)

**Financement:**(qui paie quoi)

La Macédoine, en tant que pays bénéficiaire, peut supporter les coûts afférents au bureau d'expertise, aux télécommunications, à Internet, ainsi qu'aux lieux de réunion et de formation. Si nécessaire, les frais de voyage concernant le personnel du pays bénéficiaire peuvent faire l'objet d'une discussion.

**Rapport** (ouvert à tous les membres du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Europe)

### **Moldova**

Si je vous comprends bien, la documentation que vous avez envoyée peut, en quelque sorte, être considérée à la fois comme une structure et un algorithme de nos prochaines activités conjointes.

À mon avis, tout avant-projet de document doit être élaboré par une personne qui possède une **expérience quant aux travaux du Codex** et doit ensuite être transmis aux représentants de 5-7 pays afin que ceux-ci puissent soumettre leurs propositions. L'auteur du projet de document résumera les propositions reçues et rédigera la version finale.

**On peut considérer que la version finale du projet de document a atteint son objectif** lorsque les représentants des 5-7 autres pays donnent leur accord ou, au moins, soumettent quelques propositions mineures n'ayant pas d'incidence sur le projet dans son ensemble.

**La durée des travaux** sur le document dépend de sa complexité. Elle sera probablement de six mois en moyenne.

Les **langues de travail** sont l'anglais et le russe.

**Pour ce qui est de contrôler l'efficacité du document**, une note de bas de page figurant en fin de document doit indiquer toutes les lacunes qui sont apparues pendant la phase d'élaboration, les changements possibles et autres indications qui doivent être communiqués à l'auteur. Ce dernier peut proposer à son tour certaines mesures aux fins d'amélioration ou d'achèvement (probablement à l'issue d'une consultation).

Lorsqu'il s'agit d'un projet complexe, il convient probablement que seul l'auteur soit **rémunéré** (grâce à des réserves du Codex, de toute évidence).

Le rapport doit, de préférence, être envoyé dans deux langues à tous les membres des groupes de travail informels.

### **Pologne**

Nous souhaiterions vous remercier de votre courriel présentant des propositions initiales en vue du débat sur les activités de jumelage et vous communiquer notre première réaction.

En règle générale, nous partons du principe qu'il incombe aux pays envisageant de solliciter une aide de préciser leurs besoins spécifiques. Il serait intéressant de connaître les attentes des pays et de discuter des possibilités de s'entretenir avec eux dans le cadre de notre groupe de travail électronique.

Afin de faciliter la poursuite des débats, nous proposons de tenir compte d'autres aspects:

- lieu de la formation (dans le pays «donateur» ou «bénéficiaire»);
- type de formation (théorique ou plus pratique – ateliers, visites d'études).

En ce qui concerne vos propositions détaillées, nous souhaitons formuler les observations suivantes:

**Objet:** Nous proposons d'ajouter comme objet le fonctionnement des points de contact/comités nationaux du Codex;

**Durée:** On doit également considérer les activités à court terme comme une possibilité;

**Résultats:** Doivent être définis, en fonction de l'objet particulier du projet;

**Nombre de participants:** Nous pouvons envisager deux possibilités:

- Possibilité 1: un donateur et un bénéficiaire
- Possibilité 2: un donateur et plusieurs bénéficiaires

parmi les parties intéressées sollicitant la même aide ou une aide du même ordre;

**Langue utilisée:** L'anglais est la solution la plus simple; la traduction/interprétation éventuelle dépend strictement des ressources;

**Points de contrôle:** Dans le cas d'activités à long terme, il est possible d'envisager une évaluation initiale ou intermédiaire; des ajustements seront probablement nécessaires suite à cette évaluation. Toutefois, en cas d'utilisation de fonds publics, il convient de reconsidérer la possibilité de mettre fin au projet;

**Financement:** L'appui du Bureau régional de la FAO serait bienvenu.

**Rapport:** Doit être publié systématiquement afin de partager des expériences et des bonnes pratiques dans toute la région relevant du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Europe.

En outre, à un stade ultérieur, nous proposons d'envisager d'élaborer un projet de formulaire de demande pour les projets de jumelage se fondant sur les aspects considérés.

## Suède

**Objet:** (procédures Codex, établissement de normes, législation, évaluation des risques, etc.)

**Objectifs:** objectifs à remplir par les parties concernées («nouveaux» États membres du Codex et États membres expérimentés/anciens)

**Durée:** (6 mois? 2 ans? formalités de démarrage et de clôture)

**Résultats:** (quels éléments attestent la réussite du projet?) – à déterminer en fonction des objectifs

**Nombre de participants:** (2, 3 pays ou plus?)

**Langue utilisée:** (?)

**Points de contrôle et activités de suivi** visant la poursuite de la collaboration (suggestions permettant de continuer à améliorer le programme)

(calendrier d'évaluation et conséquences: changements ou cessation)

**Financement:** (qui paie quoi)

**Rapport:** rapport succinct (ouvert à tous les membres du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Europe) – le résumé doit être traduit de l'anglais vers la langue du pays à l'intention des participants